



Mobistar signe un accord de rachat de VOXmobile

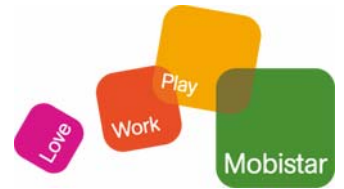
Bruxelles, le 22 mai 2007 - Aujourd'hui, Mobistar a signé un accord de rachat de l'opérateur luxembourgeois de téléphonie mobile VOXmobile. Les actionnaires de VOXmobile avaient mandaté, en décembre 2006, une banque d'affaires pour étudier les différentes options stratégiques de l'entreprise. Après approbation par son Conseil d'Administration, Mobistar a déposé une offre liante de rachat qui a été acceptée par VOXmobile. Mobistar rachète 90 % des actions de VOXmobile pour un montant de 80,3 millions d'euros. Un prix qui correspond proportionnellement à la valeur estimée de l'entreprise, diminuée de ses dettes et après capitalisation des prêts actionnaires existants.

VOXmobile est un opérateur télécom luxembourgeois qui offre des services de technologie fixe et mobile pour la téléphonie et l'ADSL. L'entreprise dispose d'une licence GSM 900/1800, UMTS et fixe et exploite son propre réseau. En mai 2004, VOXmobile a démarré ses activités commerciales et, en deux ans, a conquis une part de marché de 20 % au Grand-Duché. En 2006, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires net de 27,673 millions d'euros et un résultat net de - 5,75 millions d'euros. Le groupe, qui comprend VOXmobile et ses deux filiales TOPLINE distribution (qui exploite les points de vente) et MOSKITO productions (une agence de communication), emploie une centaine de personnes. Les actionnaires de VOXmobile sont BIP Investment Partners S.A. et AUDIOLUX S.A., qui détiennent chacun 37,5 % du capital, ainsi que BIKO, une société d'investissements (détenue notamment par ses fondateurs Jean-Claude Bintz et Pascal Koster) pour la part restante.

Avec cette reprise, Mobistar cherche à s'étendre sur le plan géographique et à se doter d'une nouvelle source de croissance. Il existe déjà des accords commerciaux entre Mobistar et VOXmobile pour des offres à de grandes entreprises en Belgique et au Luxembourg. Cette approche peut à présent se développer davantage, les deux parties estimant pouvoir mettre en place différents projets en commun.

Pour VOXmobile également, ce rattachement à Mobistar offre de nombreuses opportunités, telles que le développement en commun de produits, l'optimisation des réseaux 2G et 3G, des économies d'échelle pour les investissements dans les réseaux et les achats en général, ainsi que l'accès au savoir-faire du groupe France Telecom.

Communiqué de presse



VOXmobile continuera à exister en tant qu'entité séparée et continuera à utiliser ses propres moyens et infrastructure. L'accord prévoit une continuité du management actuel qui reste actionnaire à hauteur de 10 % du capital. La date effective de la transaction (« closing ») est prévue pour le 2 juillet 2007 au plus tard.

Mobistar (EURONEXT BRUXELLES: MOBB) est l'un des principaux acteurs du monde des télécommunications en Belgique, actif en téléphonie mobile, en téléphonie fixe, en ADSL et sur d'autres marchés à fort potentiel de croissance. Des produits et services innovants sont développés pour le marché résidentiel et pour celui des professionnels. Mobistar est cotée à la Bourse de Bruxelles et fait partie du groupe France Télécom. La société comptait au 31 décembre 2006 un total de 3.139.224 clients actifs en téléphonie mobile et enregistrait à la fin de l'exercice un chiffre d'affaires de 1.546,8 millions d'euros et un bénéfice net de 299,5 millions d'euros.

Pour plus d'informations:

Mobistar

Journalistes : Patti Verdoodt: +32 (0)2 745 82 12 - +32 (0)495 55 96 26 -
press@mail.mobistar.be

Investor Relations : Kristof Vande Capelle : +32(0) 2 745 78 51 -
ir@mail.mobistar.be

VOXmobile

Jean-Claude BINTZ, Administrateur-Directeur VOXmobile s.a : +352 27 888 240 -
jcbintz@voxmobile.lu

Pascal Koster, Administrateur-Directeur VOXmobile s.a : +352 27 888 240-
pkoster@voxmobile.lu